

COMpte-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ CENTRAL D'ACTION SOCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2010

Étaient présents :

C.G.T. : J. PELE ; J. PASQUALOTTO ; A. MANDARD ; Ch. MAHUT ; Ch. LAURON ;
J.M. RECH ; M. BASDEVANT ; P. GRIGNON ; H. TRICHET.

F.O. : 6
C.F.D.T. : 4
U.N.S.A. : 1
Service social : 1
F.N.A.S.C.E. : 2
C.G.C.V. : 2
Administration : 6.

La séance a été introduite par André Mandard Président du C.C.A.S. qui a donné la parole aux organisations syndicales pour leurs déclarations (voir déclaration C.G.T.).

F.O. a dénoncé la politique de la D.R.H. de notre ministère, avec des mobilités forcées et perte de rémunérations pour certains agents qui vivent une détresse morale suite aux restructurations. Pour F.O., l'action sociale ne doit pas être un palliatif de la misère sociale.

La C.F.D.T. revient sur le conflit des retraites imposé en force, sans négociations ni dialogue social. Elle évoque les conditions de travail difficiles, et une action sociale pas au niveau des besoins, notamment dans la région Rhône Alpes.

L'U.N.S.A. n'a pas fait de déclaration.

Madame EYSSARTIER (D.R.H.) répond aux déclarations des organisations syndicales.

Sur le budget 2011, le contexte est plus contraint que les années précédentes, et une réserve de précaution (gel) a été prévue (environ 1.4 Millions d'euros).

Sur le programme B.O.P. 217 l'effort financier en faveur de l'action sociale a été maintenu, la D.R.H. fera le maximum pour réintégrer la réserve de précaution en cours d'exercice.

La M.G.E.T. percevra les sommes correspondant aux transferts de solidarité prévus dans le conventionnement.

Sur les effectifs, la mise en œuvre des réformes prévues dans la R.G.P.P. par le parlement est déclinée dans les services. La D.R.H. fera en sorte que ces mesures n'empêchent pas les services de fonctionner, et permettent la montée en charge des nouveaux services (P.S.I.).

Des projections sur 3 ans sont réalisées avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.), dans la plus grande transparence, déclinées au niveau régional.

Concernant le remaniement ministériel, il n'y aura pas de nouveaux découpages de services mais seulement des domaines partagés.

Le procès-verbal de la séance du C.C.A.S. du 21 septembre 2010 est approuvé en prenant en compte quelques observations de la C.F.D.T..

Avant de procéder à l'élection de la nouvelle présidence du C.C.A.S., André MANDARD dresse le bilan de ses 10 années de présidence du C.C.A.S. (voir déclaration André MANDARD).

Madame EYSSARTIER, au nom du Secrétaire Général M. MONTEIL, prononce les remerciements de l'administration à André MANDARD, Président du C.C.A.S. depuis 10 ans. Elle souligne son dévouement, ténacité, son opiniâtreté, sa force de conviction ; son rôle fédérateur pour garantir l'adhésion de tous les membres du C.C.A.S.

Lors de la mise en place des D.D.I., elle reconnaît l'implication d'André pour garantir la continuité de l'action sociale avec ses prestations et ses structures ; à travers la charte de gestion des D.D.I. Elle déclare notamment : « vous avez su faire émerger des débats et des orientations portées de façon commune, avec tous les membres du C.C.A.S. y compris l'administration, malgré les contraintes que nous subissons ! ».

Election de la nouvelle présidence du C.C.A.S.

Jean Marie RECH au nom de la fédération C.G.T. Equipement-Environnement présente la candidature de Christian MAHUT en remplacement d'André MANDARD ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Les autres organisations syndicales ne présentent pas de candidat, Mme EYSSARTIER organise l'élection à bulletin secret ; affirmant que l'administration assurerait son soutien au nouveau Président mais sans prendre part au vote comme c'est l'usage au C.C.A.S.

Christian MAHUT est élu Président du C.C.A.S. par 18 voix sur 18 votants. Il fait une déclaration suite à son élection (voir déclaration Christian MAHUT).

Patrimoine Social Immobilier

Monsieur Régis-Michel TALON, Expert Technique et Financier, présente au C.C.A.S. un exposé sur l'évolution de la politique immobilière de l'État depuis la mise en place de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) en 2006. L'État était responsable des bâtiments sur tous les aspects, comprenant l'entretien, la maintenance, les grosses réparations, cependant le patrimoine s'est dégradé.

L'État a donc décidé de confier à France Domaine le programme 722, compte d'acceptation spéciale pour les opérations immobilières de l'État, avec la fin du régime de l'affectation en 2013. Il y aura des services utilisateurs qui passeront des conventions avec France Domaine fixant la répartition des responsabilités.

Le programme 309 concerne l'entretien immobilier, la maintenance lourde et les grosses réparations, il va représenter 20 % des budgets supports des ministères, avec une programmation sous l'autorité de France Domaine en concertation avec les Préfets de région. Les loyers budgétaires sont à la charge des services utilisateurs, les produits de cessions seront inscrits au B.O.P. régional, chaque région nommera un Responsable du Patrimoine Immobilier en Région (R.P.I.R.), qui gèrera les programmes 722 et 309.

Le programme 333 permettra de régler les frais de l'État locataire, à savoir le loyer courant et budgétaire, les fluides... Concernant l'immobilier social, il existe 5 centres d'accueil au plan national, propriété de l'État, il ne s'agit pas d'un immobilier tertiaire et de ce fait il se trouve un peu orphelin techniquement.

Les unités d'accueil au nombre de 200 environ dont 60 % assises sur un domaine sectoriel, navigable, maritime ou routier. Les conventions passées sont souvent locales, quand l'État en est propriétaire c'est France Domaine qui en récupère la gestion à l'échelon régional.

Pour ces unités d'accueil un dispositif de conventionnement avec France Domaine est nécessaire. Pour les problèmes d'entretien, un état des lieux doit être établi, mais les dépenses ne pourront plus être prises sur le programme 217.

Les membres du C.C.A.S. suite à cet exposé ont réaffirmé la revendication de l'exception sociale pour ce patrimoine immobilier qui bénéficie à de nombreux agents (22.500 en 2009). Ils exigent des engagements écrits et la dispense de loyer budgétaire pour ce patrimoine social.

Monsieur TALON affirme qu'il n'y a pas de loyer sur l'immobilier social, de ce fait les grosses réparations sont soumises à l'arbitrage du Secrétariat Général pour fixer les dépenses prioritaires, notamment concernant la sécurité des bâtiments. L'étape essentielle sera l'état des lieux initial et le diagnostic sur l'état technique de ce qui sera conventionné.

Concernant les unités d'accueil, il demande à la F.N.A.S.C.E. de présenter un état global du parc social et des travaux à réaliser. Ce dossier technique sera ensuite expertisé à l'échelon régional par les correspondants immobiliers régionaux.

Les membres du C.C.A.S. conviennent que la commission spécialisée n° 4 examinera ce dossier et argumentera les besoins pour faciliter les arbitrages.

Budget : point sur l'exercice 2010 et présentation du projet de la Finance 2011.

Monsieur ROCCHI Frédéric responsable du budget au Ministère présente au C.C.A.S. un premier bilan de l'exercice 2010 et les prévisions pour 2011. Le calendrier budgétaire est le suivant.

Février 2011 : bilan exercice 2010,
Avril 2011 : préparation budgétisation 2012,
Juillet : plafond des dépenses autorisées 2012,
Septembre : adoption du projet de loi de finances (P.L.F.) au conseil des ministres,
Octobre : Le 1^{er} mardi le PLF est déposé au parlement.

Exercice 2010 :

Pour le ministère le programme 217 disposait de 589 millions d'euros dont 16 millions d'euros consacrés à l'action sociale. 80 % de ces crédits ont été délégués au cours du 1^{er} trimestre aux responsables Régionaux des Budgets Opérationnels de Programmes (R.B.O.P.) 2010 a été placé sous de fortes contraintes avec la tempête Xynthia et une réduction d'une partie des crédits de fonctionnement décidée tardivement. Concernant l'action sociale le taux d'autorisation d'engagement est de 90 % et de 80 % des crédits de paiement constatés début décembre. Le solde des 20 % de crédits d'action sociale a été transmis aux R.B.O.P. en octobre à la suite du dialogue de gestion, à cette date les R.B.O.P. disposaient encore d'une grande partie de leur enveloppe initiale !

Budget 2011 : Concernant la Loi de Finance Initiale (L.F.I.) 2011, le ministère des finances « BERCY » a déterminé un taux diminution de - 10 % sur la période 2011 - 2013 dont - 5 % en 2011, - 2,6 % en 2012 et - 2,6 % en 2013. Le budget d'action sociale ne devrait pas subir de baisse sur cette période.

Débat : La C.F.D.T. indique, que le D.R.E.A.L. Rhône Alpes a annoncé une baisse de 30 % des crédits d'action sociale pour 2010, et l'absence de dialogue de gestion.

La C.G.T. exige la mise en place des Commissions Régionales de Coordination de l'action sociale en région, et une transparence des crédits du titre II (aides et prestations). Les aides à la scolarité doivent être réglées dès la rentrée.

Les délégations de crédits doivent arriver plus tôt dans les unités opérationnelles pour permettre la mise en œuvre des actions collectives des C.L.A.S.

F.O. dénonce l'attitude de certains R.B.O.P. qui ont fait de la rétention de crédits d'action sociale ; ainsi que la réserve de crédits de 1,4 millions d'euros décidée au plan national sur 2011. M. ROCCHI est favorable à la protection des crédits d'action sociale, et comprend l'inquiétude des organisations syndicales vis à vis de la réserve, mais précise qu'il ne s'agit pas d'une annulation.

Quant au titre II d'un montant d'environ 5 à 6 millions d'Euros son affichage est possible bien que représentant très peu, rapporté au budget de masse salariale globale de 3,5 Milliards d'Euros.

Le Président propose un vote sur la mise en réserve d'une partie du budget d'action sociale, à l'unanimité le C.C.A.S. se prononce contre cette mesure.

Mise en place des C.L.A.S. et des Commissions Régionales de Coordination de l'action sociale (C.R.C.A.S.).

Monsieur Mario NIHA de la D.R.H. informe le C.C.A.S. du renouvellement des instances paritaire (C.T.P.L., C.T.P.M.) le 20 octobre 2011 ; à l'exception des C.T.P.L. qui ont été renouvelés en 2010 (DDI, DIRM, DREAL...). La C.G.T. propose de ne pas bouleverser les C.L.A.S. existants et de les laisser poursuivre leur mandat de 3 ans qui se terminera fin 2011. Ainsi le renouvellement des C.L.A.S. pourrait coïncider avec celui du C.T.P.M. et du C.C.A.S.

Par ailleurs il devient urgent de mettre en place les C.L.A.S. dans les services qui n'en sont pas dotés ; et de mettre en place les commissions régionales de concertation de l'action sociale.

F.O. et la C.F.D.T. souhaitent le renouvellement des C.L.A.S. dès maintenant sur la base des résultats des élections des C.T.P.L. dans les D.D.I. le 19 octobre 2010.

Cette question sera mise en débat avec les fédérations syndicales lors d'un prochain groupe d'échanges.

Programmation des réunions du C.C.A.S. en 2011 :

24 février, 5 avril, 21 juin, 20 septembre, 15 décembre.

La séance s'est terminée à 15 h 30 suivie d'une cérémonie pour le départ à la retraite d'André MANDARD.

Pour la délégation C.G.T. : Christian MAHUT.